

13 mars 2015

Communiqué conjoint de la 2^{ème} réunion des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de la France et du Japon

1. M. Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères et du Développement international, M. Jean-Yves Le Drian, ministre français de la Défense, M. Fumio Kishida, ministre japonais des Affaires étrangères, et M. Gen Nakatani, ministre japonais de la Défense, (ci-après désignés « les quatre ministres ») se sont réunis à Tokyo le 13 mars 2015 pour la deuxième session de la réunion des ministres des Affaires étrangères et de la Défense. Cette réunion s'est tenue avec l'objectif de faire progresser davantage et de manière concrète la coopération dans les domaines de la sécurité et de la défense en se fondant sur le « partenariat d'exception » des deux pays.

2. Condamnant avec les mots les plus forts les actes lâches de terrorisme qui ont frappé la France et le Japon début 2015, les quatre ministres ont réaffirmé leur engagement commun dans la lutte contre le terrorisme, notamment par l'adoption de mesures pour prévenir l'extrémisme violent, ou pour lutter contre la constitution de filières terroristes, les flux de combattants terroristes étrangers, ainsi que leurs sources de financement. Notant que la fragilité d'Etats, les conflits non résolus et l'absence de développement génèrent des zones de chaos où prospèrent le terrorisme et d'autres phénomènes de criminalité organisée, les quatre ministres ont souligné l'importance de respecter le pluralisme et la coexistence pacifique des peuples, et de mettre en œuvre des actions résolues pour assurer la paix et la sécurité internationale tout en développant des approches socio-économiques comme l'éradication de la pauvreté, l'assistance aux réfugiés, le développement local en appui à la gouvernance territoriale, ou le renforcement de la chaîne pénale et notamment du lien entre forces de sécurité et justice. Les quatre ministres ont insisté dans ce cadre sur l'importance de la coopération transfrontalière. Ils ont également appelé à un respect des principes et procédures de l'Etat de droit en matière de contre-terrorisme.

3. Alors que l'année 2015 marque le 70^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, les quatre ministres ont rappelé l'attachement des deux pays aux principes de la Charte des Nations Unies et au respect du droit international. Ils ont salué le rôle joué par les

deux pays pour promouvoir les valeurs universelles communes à l'ensemble de l'humanité, notamment le respect de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme. En tant qu'acteurs responsables au sein de la communauté internationale, ils ont réaffirmé leur volonté de contribuer activement à la paix, à la stabilité et à la prospérité internationales.

4. Les ministres japonais ont affirmé que le Japon, « contributeur proactif à la paix », prenant appui sur sa coopération internationale, était déterminé à contribuer encore plus activement à la paix et la stabilité internationales, et ont présenté les efforts du Japon concernant les nouveaux principes sur le transfert d'équipements de défense ainsi que le développement de la législation en matière de sécurité y compris la décision du Conseil des ministres du 1^{er} juillet 2014. Les ministres français ont salué et soutenu la détermination et les efforts du Japon visant à jouer un rôle plus actif dans la promotion de la paix et de la stabilité internationales.

5. Les quatre ministres ont affirmé l'importance de coopérer face aux menaces globales telles que les catastrophes naturelles ou les maladies infectieuses, y compris l'épidémie d'Ebola. Ils ont souligné la nécessité pour la communauté internationale dans son ensemble d'intensifier les efforts dans la lutte contre le dérèglement climatique. A cet égard, la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe qui se tient à Sendai du 14 au 18 mars 2015 constitue une étape importante sur le chemin de la 21^{ème} Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris (Conférence Paris Climat 2015).

6. Au regard du contexte international actuel, les quatre ministres ont souligné la nécessité pour les Etats d'œuvrer au règlement des conflits et des différends par le dialogue et la concertation, en conformité avec le droit international. Ils ont constaté que les environnements de sécurité en Europe et en Asie Pacifique sont étroitement liés. Ils ont rappelé l'importance du règlement de la question ukrainienne de manière à ce que la souveraineté et l'intégrité du territoire de l'Ukraine soient pleinement respectées et sont convenus de continuer à coopérer au profit de la stabilité de ce pays. Ils ont confirmé que seule une solution politique pourrait apporter une solution durable au conflit en Syrie et à la crise en Irak. Les quatre ministres ont exprimé leurs profondes inquiétudes à l'égard de la poursuite du développement des programmes nucléaire et balistique par la Corée du Nord et ont demandé que ce pays apporte au plus vite une réponse aux préoccupations humanitaires, y compris celles relatives aux

enlèvements de ressortissants étrangers. Ils ont appelé la Corée du Nord, en vue de sa dénucléarisation, à reprendre le dialogue de manière crédible, y compris dans le cadre des Pourparlers à Six, et à adopter des mesures concrètes dans l'objectif de préserver durablement la paix et la stabilité régionales. Les quatre ministres ont rappelé leur attachement à un règlement pacifique et conforme au droit international des différends en mer de Chine méridionale.

7. Les deux ministres japonais ont salué l'implication active de la France dans la région Asie-Pacifique. Les quatre ministres se sont félicités de la coopération initiée entre les forces françaises stationnées dans le Pacifique Sud et les forces d'autodéfense japonaises, notamment la première participation de ces dernières aux exercices multilatéraux « Croix du Sud » (août-septembre 2014). Ils sont convenus de poursuivre leurs efforts de coopération sur les thèmes de l'assistance humanitaire et du secours en cas de catastrophe naturelle dans cette région.

8. Les quatre ministres ont exprimé le souhait d'intensifier leur coopération en Afrique. Ils sont résolus à soutenir ensemble, conjointement avec l'Union européenne, les efforts des pays africains, de l'Union africaine et des organisations régionales africaines, en particulier leurs initiatives visant à maintenir la paix et la stabilité du continent. Partant du constat que la lutte contre le terrorisme dans la région sahélo-saharienne, la prévention des conflits et le renforcement des capacités africaines dans le domaine de la sécurité et de la réaction aux crises impliquent une large gamme d'action, en soutien des capacités africaines nationales, et des architectures régionales de sécurité, ils ont réaffirmé la nécessité d'améliorer la gestion intégrée des frontières dans la région sahélo-saharienne. Ils ont rappelé leur engagement commun pour le soutien des activités de formation au maintien de la paix dispensées par les centres d'excellence régionaux. Le soutien apporté au Niger et au Mali, notamment dans le cadre des actions de l'Union européenne (missions de réforme du secteur de la sécurité, appui aux Etats en sortie de crise), entre également dans le champ de cette coopération renforcée. Les quatre ministres ont salué la réaction des forces armées du Tchad, du Cameroun, du Niger et du Nigéria face à la menace constituée par Boko Haram et la récente validation par l'Union Africaine d'un concept d'opérations pour une force multinationale. Ils ont rappelé l'importance du soutien de la communauté internationale aux Etats confrontés à la menace de

ce groupe et ont salué les soutiens pour le renforcement de la capacité à lutter contre le terrorisme que les deux pays ont apportés jusqu'ici.

9. Les quatre ministres se sont félicités du dialogue ouvert et confiant au sein de l'enceinte de dialogue composée de deux comités, portant sur la coopération dans le domaine des équipements de défense et sur le dispositif de contrôle des exportations, et ont affirmé leur intention de continuer à approfondir la compréhension mutuelle dans ce cadre. Ils ont salué la signature de l'accord intergouvernemental sur le transfert des équipements et technologies de défense, qui constitue le socle de la coopération industrielle de défense entre les deux pays. Cet accord marque une étape importante en assurant des transferts appropriés d'équipements dans la mise en œuvre des projets de coopération concrets, notamment dans le domaine des systèmes de drones.

10. Les quatre ministres ont affirmé la volonté de la France et du Japon d'initier des études en vue de conclure, à terme, un accord qui permettrait de faciliter la coordination en matière d'acquisition et de soutien logistique entre les forces armées françaises et les forces d'autodéfense japonaises.

11. Les quatre ministres ont réaffirmé l'importance de maintenir les libertés de navigation et de survol en haute mer conformément au droit international, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Réaffirmant l'importance de la sécurisation du golfe de Guinée, ils ont salué notamment la création d'un Institut de sécurité maritime interrégional en Côte d'Ivoire. Ils ont également rappelé l'importance de renforcer la sûreté maritime dans la Corne de l'Afrique. Dans le domaine de la lutte contre la piraterie, ils ont salué la prise du commandement de la Task Force multinationale 151 (CTF151) par le personnel des forces d'autodéfense japonaises à partir de la fin du mois de mai 2015. Ils ont également salué les exercices conjoints entre la force navale européenne Atalante et les forces d'autodéfense japonaises qui se sont tenus quatre fois depuis octobre 2014 dans le Golfe d'Aden.

12. Les quatre ministres ont noté avec satisfaction la tenue du premier dialogue bilatéral sur la cybersécurité (Paris, décembre 2014). Ils ont exprimé le souhait que ces premiers échanges soient poursuivis et approfondis en 2015.

13. Les quatre ministres ont réaffirmé l'importance de la liberté d'accès à l'Espace pour les utilisations pacifiques, l'importance de la liberté d'exploration et d'utilisation de l'Espace extra-atmosphérique, ainsi que la nécessité de préserver la sûreté et l'intégrité des objets spatiaux en orbite. Constatant la coopération d'excellence qui existe de longue date entre les institutions et les industries des deux pays dans le domaine spatial, les quatre ministres ont souligné l'importance d'impulser une nouvelle dynamique à la coopération bilatérale par un dialogue intergouvernemental renforcé, y compris en soutenant les efforts internationaux visant notamment à établir « un Code de Conduite pour les activités spatiales » qui a pour objectif d'améliorer la sûreté, la sécurité et la durabilité de l'Espace.

14. Les quatre ministres se sont félicités de la volonté commune de l'Union européenne et du Japon d'accroître leur coopération, notamment en matière de gestion de crise, afin de contribuer conjointement à l'amélioration de l'environnement de sécurité international. A cette fin, ils ont réaffirmé l'importance de poursuivre les coopérations existantes entre le Japon et les missions de politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et ont exprimé leur souhait de développer ces coopérations sur de nouveaux terrains, notamment en Afrique.

15. Les quatre ministres ont réaffirmé la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, de manière à renforcer la représentativité, l'efficacité, la transparence et l'autorité du système de sécurité collective pour apporter des réponses rapides et efficaces aux menaces auxquelles est confrontée la communauté internationale. Pour ce faire, les quatre ministres ont souligné la nécessité d'obtenir des avancées concrètes dans la réforme du Conseil de sécurité, y compris sur l'encadrement du recours au veto en cas d'atrocités de masse, au cours de l'année 2015 commémorant le 70^{ème} anniversaire de la création de l'ONU, et réaffirmé leur soutien à l'initiative du G4.

16. En cette année marquant le 70^{ème} anniversaire des bombardements atomiques de Hiroshima et de Nagasaki, les quatre ministres ont réaffirmé leur ferme attachement au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, et leur détermination à assurer le succès de la conférence d'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) conformément au plan d'action adopté par consensus lors de la Conférence d'examen de 2010. Ils ont réitéré leur volonté d'apporter des réponses fermes aux crises de prolifération (Iran, Corée du Nord, Syrie), et de promouvoir le développement responsable, dans les meilleures

conditions de sûreté, de sécurité et non-prolifération, des usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

17. Forts du succès de la réunion de ce jour, les quatre ministres ont décidé de poursuivre leurs échanges et d'organiser une prochaine session de ce dialogue en 2016.